



Demande de remboursement d'une dette 10 ans apres

Par **kader**, le **18/06/2011** à **17:01**

Bonjour,
j'ai reçu un courrier chez ma mère me disant que je devais la somme de 216.55€ à une société de recouvrement. J'ai téléphoné pour me renseigner voilà ce qu'il m'ont dit : la dette date de juin 2001 j'aurai acheté un 2 roue à l'époque 1894Franc puis payé en plusieurs fois sans frais. Le premier paiement par carte bleue puis 2 ou 3 prélèvements rejetés. Ils auraient en leur possession le ticket de carte bleue puis mon RIB. Je leur ai demandé une copie de leur dossier, chose qu'ils ont refusé de m'envoyer si je ne paie pas. Ils m'ont également menacé de mettre des intérêts si je ne paie pas immédiatement. Le souci est que je ne me souviens pas avoir acheté un 2 roue à crédit. Que dois-je faire? Merci

Par **amajuris**, le **18/06/2011** à **18:42**

bjr,
surtout ne faites rien.
de toute manière la dette étant de 2001 elle est prescrite à ce jour.
sauf si un jugement a été rendu contre vous pour cette affaire.
si la société de recouvrement insiste, dites que vous allez porter plainte pour harcèlement.
cdt

Par **Marion2**, le **18/06/2011** à **19:31**

Faire un courrier recommandé AR à cette société de recouvrement réclamant la copie du titre exécutoire.

S'il n'y a pas de titre exécutoire, comme vous l'a dit amatjuris, la dette est prescrite.

Surtout ne cédez pas à leurs pressions.